

COMMENT OBTENIR LA SUBVENTION DE L'ASSURANCE MALADIE POUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ?

JUSQU'À 5 000 €

ATTENTION
LE BUDGET
DE L'OFFRE
EST LIMITÉ

QUELLES ENTREPRISES ?


ENTREPRISE
DE 1 À 49 SALARIÉS


TRAVAILLEURS
INDÉPENDANTS

QUELLES CONDITIONS COMPLÉMENTAIRES ?

**COTISER AU RÉGIME GÉNÉRAL
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**



ÊTRE IMPLANTÉE EN FRANCE
(TERRITOIRE D'OUTRE MER COMPRIS)



**NE PAS BÉNÉFICIER
D'UNE AIDE PUBLIQUE**

**NE PAS AVOIR
DE SALARIÉ**

**LE DOCUMENT UNIQUE
D'ÉVALUATION DES RISQUES
MIS À JOUR DEPUIS
MOINS D'UN AN**

QUELS ÉQUIPEMENTS ?

ACHATS EFFECTUÉS ENTRE LE 14 MARS 2020 ET LE 31 JUILLET 2020



POUR RENFORCER LES MESURES BARRIÈRES

**ISOLATION DU POSTE
DE TRAVAIL DES CONTACTS**
(PLEXIGLAS, CLOISONS, BÂCHES...)

**GUIDES POUR RESPECTER
LES DISTANCES SOCIALES**
(GUIDES FILES, POTEAUX,
GRILLES, BARRIÈRES...)

**LOCAUX - ADDITIONNELS
ET TEMPORAIRES**

**DISPOSITIFS
DE COMMUNICATION**

POUR RENFORCER LES MESURES D'HYGIÈNE

**INSTALLATIONS
PERMANENTES**
(LAVABOS, DOUCHES...)

**INSTALLATIONS
TEMPORAIRES
ET ADDITIONNELLES**
(TOILETTES, LAVABOS, DOUCHES)

**MASQUES, VISIÈRES, GEL,
SI AU MOINS UNE MESURE BARRIÈRE
EST MISE EN PLACE**

**SONT EXCLUS
LES ÉLÉMENTS À USAGE UNIQUE**

QUELS MONTANTS ?

SUBVENTION DE 50 % DES DÉPENSES ENGAGÉES

INVESTISSEMENT > REMBOURSEMENTS
MINIMUM : 1 000 € > 500 €
MAXIMUM : 10 000 € > 5 000 €

INVESTISSEMENT > REMBOURSEMENTS
MINIMUM : 500 € > 250 €
MAXIMUM : 10 000 € > 5 000 €

COMMENT ?

REMPILIR LE DOCUMENT DE DEMANDE
DE SUBVENTION SPÉCIFIQUE
SUR WWW.AMELI.FR



Revue Fiduciaire